

Rapport sur la nature 2026

STELLA JONES

Table des matières

Introduction 3

Engagements liés à la nature 4

Gouvernance 5

Stratégie 6

Gestion des risques et des impacts 9

Outils de mesure et objectifs 13

Perspectives futures 14

Mises en garde et énoncés prospectifs 15

Glossaire 16

Utiliser le menu interactif

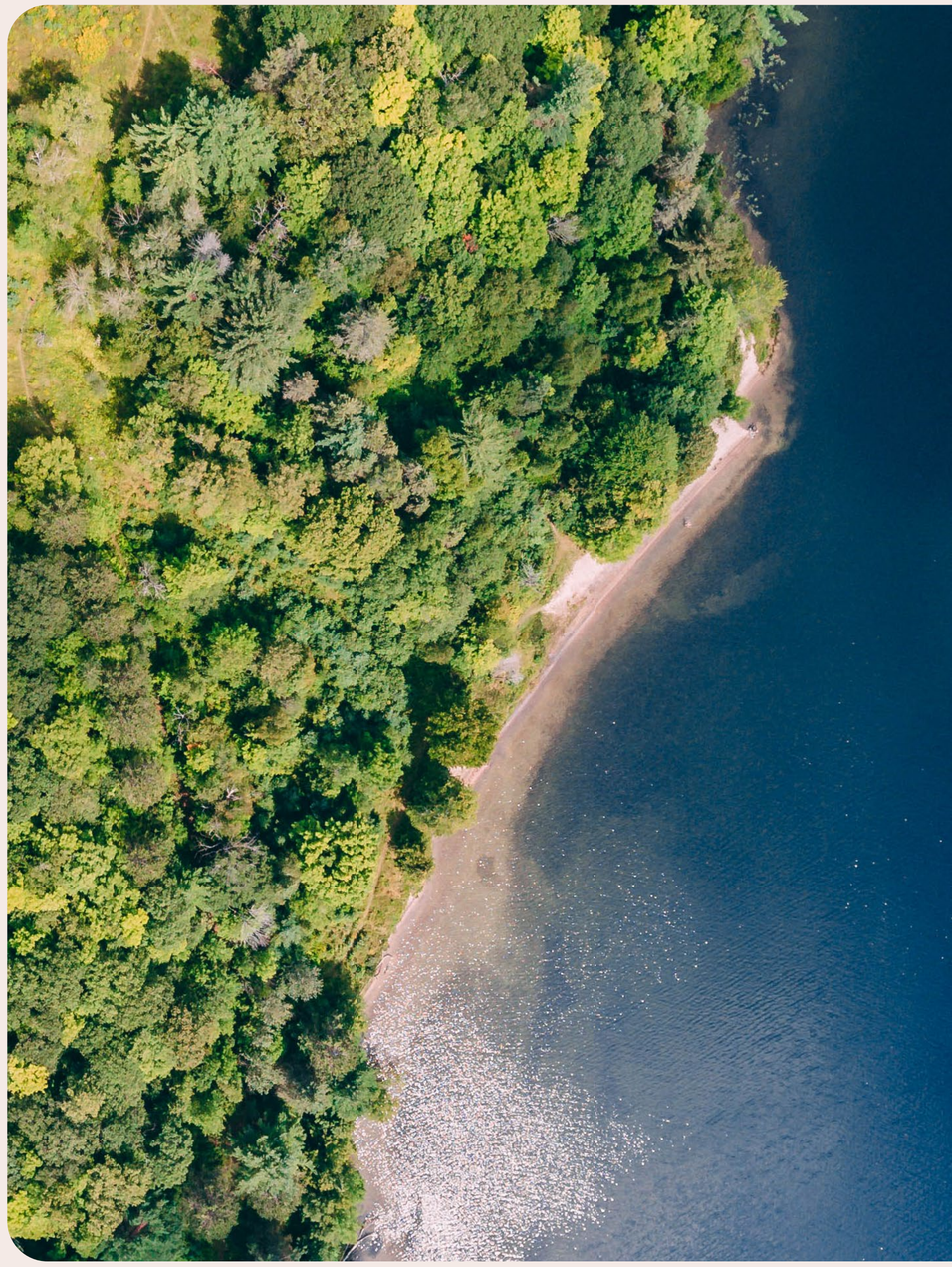
Cliquez sur le bouton à trois barres, à gauche de la page, pour retourner à la table des matières ou cliquez sur les flèches pour aller à la page précédente ou à la page suivante.

Introduction

Bienvenue au premier Rapport sur la nature de Stella-Jones (la Société). Ce rapport a pour objectif d'offrir une transparence et une compréhension approfondie des dépendances, des répercussions, des risques et des occasions de la Société liés à la nature dans l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur. Préparé en s'appuyant sur les recommandations du **Groupe de travail sur les divulgations financières liées à la nature** (TNFD — Taskforce on Nature-related Financial Disclosures), ce rapport s'articule autour de quatre piliers fondamentaux : **Gouvernance, Stratégie, Gestion des risques et des impacts, ainsi que les Outils de mesure et objectifs.** Le présent rapport s'appuie sur la stratégie de durabilité publiée par Stella-Jones et comprend de nouveaux engagements accompagnés de stratégies liées à la nature.

En tant qu'organisation dont les activités principales reposent sur des forêts saines et fonctionnelles et des chaînes d'approvisionnement industrielles résilientes, la nature fait partie intégrante de la pérennité opérationnelle de Stella-Jones depuis ses débuts. En adoptant le cadre du TNFD, la Société vise à intégrer systématiquement les considérations relatives à la nature dans la gestion des risques d'entreprise et la prise de décisions stratégiques à long terme.

Veuillez vous reporter à la mise en garde intitulée « Énoncés prospectifs » à la fin du présent Rapport pour un examen de certains des risques et hypothèses qui sous-tendent les engagements de la Société à l'égard de la nature présentés dans ce Rapport.



Personne-ressource

Stella-Jones invite ses parties prenantes à échanger et accueille leurs commentaires sur ce rapport à l'adresse : sustainability@stella-jones.com.

Engagements liés à la nature



Atteindre zéro déboisement et aucune conversion de terres au sein de nos concessions d'aménagement forestier en Colombie-Britannique.



Régénérer 100 % des zones récoltées au sein de nos concessions forestières en Colombie-Britannique dans un délai de deux ans.



Développer progressivement la traçabilité dans l'ensemble de nos bassins d'approvisionnement en bois nord-américains afin de remonter l'approvisionnement en fibre brute jusqu'au peuplement récolté.

Gouvernance

Stella-Jones maintient une structure de gouvernance rigoureuse pour superviser les risques, les dépendances et les occasions liés à la nature, veiller à une reddition de comptes continue depuis les opérations des installations jusqu'au conseil d'administration.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration (le « conseil ») supervise les orientations stratégiques, les risques d'entreprise et les engagements de Stella-Jones en matière de développement durable. Par le biais de l'examen semestriel de la gestion intégrée des risques (Enterprise Risk Management), le conseil évalue les risques opérationnels, réglementaires et réputationnels importants, y compris les risques physiques et de transition associés au climat et à la nature. Le conseil a examiné et approuvé ce rapport inaugural sur la nature.

Comité d'environnement, de santé et sécurité (ESS) du conseil

Le comité ESS assiste le conseil dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance relatives à l'intendance environnementale, à la conformité réglementaire, au développement durable et aux stratégies axées sur la nature. Se réunissant au moins trimestriellement, le comité ESS examine notamment :

- La conformité opérationnelle au système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité de la Société ;
- L'état et les conclusions des évaluations des risques par emplacement, y compris la mise en œuvre de la méthodologie LEAP (Localiser, Évaluer, Apprécier, Préparer) ;
- L'avancement des engagements de durabilité, notamment la chaîne d'approvisionnement, la stratégie autochtone et les initiatives environnementales ;
- L'évolution des exigences réglementaires et des normes de divulgation, notamment le TNFD et les Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID / CSDS).

Le comité ESS présente un compte rendu officiel et en temps opportun au conseil après chaque réunion.

Responsabilité de la direction

Au niveau de la direction, **le président et chef de la direction** assume la responsabilité du rendement en matière de durabilité, de l'allocation des ressources et de l'approbation de la stratégie et du plan d'action de développement durable. Le chef de la direction a appuyé la première évaluation LEAP de la Société réalisée en 2024, qui a servi de jalon préparatoire à ce rapport sur la nature.

L'exécution opérationnelle est dirigée par la **directrice principale, gestion de projets et développement durable**, qui coordonne les démarches de durabilité ainsi que les analyses de risques et de scénarios climatiques et naturels à l'échelle de l'entreprise. Cette fonction collabore étroitement avec le **premier vice-président, chef des affaires juridiques et secrétaire** qui supervise les activités de gestion des risques et la conformité réglementaire, la vice-présidente, conformité environnementale, ainsi que les équipes des divisions de l'approvisionnement et de la foresterie.

Politiques et programmes

La gouvernance des sujets liés à la nature chez Stella-Jones s'appuie sur des politiques corporatives revues annuellement par le conseil :

- **Politique environnementale, santé et sécurité (ESS)** : Exige la conformité réglementaire, la prévention de la pollution, l'utilisation efficace de l'eau, la réduction des déchets et l'amélioration continue dans toutes les installations de traitement et sites d'écorçage.
- **Politique relative aux peuples autochtones** : Guide l'engagement de Stella-Jones à respecter les droits ancestraux, à reconnaître la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), à intégrer les perspectives autochtones dans nos pratiques forestières pour assurer leur pérennité, et à favoriser des partenariats économiques collaboratifs.
- **Politique relative aux droits de la personne** : Établit les exigences de diligence raisonnable auprès des fournisseurs de niveau 1 de la Société et prévient le travail forcé.

Ces politiques sont disponibles sur le site web de la Société. Plus de détails sur les programmes spécifiques liés à la nature mis en place se trouvent dans la section Stratégie de ce rapport.



« En tant qu'entreprise dont les produits sont ancrés dans les ressources naturelles, notre relation avec la nature occupe une place importante dans notre façon d'opérer. Cela commence par les terres forestières qui nous fournissent la fibre nécessaire à la fabrication de nos poteaux de services publics, nos traverses pour poteaux, nos traverses de chemin de fer et nos produits de bois d'œuvre. Nos installations de fabrication sont réparties à travers ce même réseau de ressources, et nous nous efforçons d'être un partenaire responsable auprès des communautés locales et des environnements où nos employés vivent et travaillent. »

Kevin Comerford,
Premier vice-président, poteaux destinés aux sociétés de services publics et bois d'oeuvre à usage résidentiel américain

Stratégie

Stella-Jones évalue les risques, les dépendances et les occasions liés à la nature à travers trois segments interconnectés de sa chaîne de valeur :

1. Installations de production :

Usines de préservation du bois, sites d'écorçage de poteaux destinés aux sociétés de services publics, distillerie de goudron de houille et usine de fabrication de pylônes en treillis d'acier.

2. Concessions forestières sous gestion :

Concessions forestières publiques (terres de la Couronne) gérées directement par Stella-Jones en Colombie-Britannique (Canada).

3. Chaîne d'approvisionnement en amont :

Fournisseurs tiers indépendants de bois d'œuvre, grumes de sciage, acier et zinc.

Ces éléments sont analysés selon trois horizons temporels distincts :

- le court terme (< 1 an) : cycles opérationnels immédiats, budgets annuels et conformité.
- le moyen terme (1 à 3 ans) : aligné sur les plans stratégiques et d'allocation du capital triennaux.
- le long terme (> 3 ans) : cycles de rotation forestière, durabilité des infrastructures et scénarios climatiques macroéconomiques.

Bien que Stella-Jones utilise l'analyse de scénarios climatiques (SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5), la modélisation quantitative formelle de scénarios axés sur la nature ainsi qu'un plan de transition dédié demeurent en cours d'évaluation à mesure que les méthodologies mondiales se consolident. Le tableau suivant résume les principales dépendances, incidences, occasions et principaux risques liés à la nature qui ont été recensés dans l'ensemble de la chaîne de valeur de Stella-Jones. La stratégie de Stella-Jones pour répondre à ces dépendances, occasions et risques liés à la nature ainsi ciblés s'articule autour des trois grands secteurs de la chaîne.

Catégorie	Description	Horizon	Maillon de la chaîne	Impact financier
Dépendance (Service écosystémique)	Stabilité des écosystèmes forestiers : Les opérations dépendent directement des services d'approvisionnement et de régulation (filtration de l'eau, stabilisation des sols, régulation du climat, atténuation des ravageurs/maladies) pour soutenir la croissance du bois commercial, la productivité des peuplements et l'accès à la récolte.	Court, moyen et long terme	Approvisionnement amont en fibre & tenures gérées	Revenus : Disponibilité des volumes et tarification
Occasion (Résilience)	Intendance active et paysages résilients au feu : Soutenir l'aménagement forestier durable (éclaircie commerciale, débroussaillement, régénération) renforce la résilience des paysages face aux feux de forêt dévastateurs et aux infestations, sécurisant l'approvisionnement en bois à long terme et consolidant la confiance des clients.	Long terme	Approvisionnement amont en fibre & tenures gérées	Revenus : Sécurité des approvisionnements et préférence sur les marchés
Impact / Risque (Confinement opérationnel)	Rejets de produits de préservation : Des déversements accidentels non confinés d'agents chimiques de préservation (créosote, CCA, DCOI) ou d'hydrocarbures industriels lors du traitement ou du transvasement en vrac pourraient contaminer les sols, les eaux souterraines ou de surface.	Court terme	Installations de production	Passifs et dépenses en capital : Coûts d'assainissement, amendes et poursuites judiciaires
Impact / Risque (Extraction en amont)	Empreinte de l'extraction de zinc et galvanisation : L'extraction et le raffinage du zinc pour la galvanisation des structures d'acier génèrent des résidus miniers, une forte consommation d'eau et des risques de drainage minier acide. Les passifs environnementaux en amont pourraient accroître les coûts de transformation.	Moyen terme	Chaîne d'approvisionnement amont (acier & zinc)	Coûts d'exploitation : Hausse des prix des intrants de galvanisation

Installations de production

Stella-Jones cherche à réduire au minimum son impact sur les ressources en eau locales et s'engage à protéger l'environnement là où elle exerce ses activités grâce à des programmes de gestion rigoureux en matière de prévention des déversements, de gestion des eaux pluviales et souterraines, et de réhabilitation des terrains. Voici les principaux programmes qui soutiennent ces objectifs.

- Programme de gestion de la qualité de l'eau : Les installations de production sont tenues de mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion pour la protection de l'eau, notamment des bassins de rétention secondaire pour l'entreposage des produits chimiques, des aires d'égouttement imperméables en pente et des bacs de rétention pour wagons dans les zones de chargement et de traitement, un échantillonnage régulier des eaux pluviales ainsi que des calendriers d'inspection rigoureux. Ce programme vise à assurer le respect des exigences locales et nationales, y compris les permis de gestion des eaux pluviales, et à prévenir toute contamination susceptible de nuire aux écosystèmes aquatiques.
- Programme de transfert et de contrôle des liquides en vrac : Établit et applique des protocoles normalisés pour le chargement, le déchargement et le transvasement d'agents de préservation. Veille à ce que des mécanismes de contrôle — tels que la vérification automatisée de la capacité des contenants, l'inspection obligatoire des tuyaux avant le transfert, la surveillance visuelle continue par l'opérateur et des systèmes de rétention secondaire certifiés — soient en place et fonctionnels. Ce programme est déployé pour protéger l'environnement environnant et atténuer les risques de contamination des sols et des eaux souterraines, préservant ainsi les bassins versants locaux et les réseaux d'évacuation des eaux pluviales.
- Programme volontaire de réhabilitation des terrains : Traite de manière proactive les contaminations environnementales historiques issues d'activités antérieures. Il comprend des puits de surveillance des eaux souterraines, la stabilisation des sols *in situ*, ainsi que des mesures de décontamination menées en collaboration avec les autorités provinciales et étatiques.



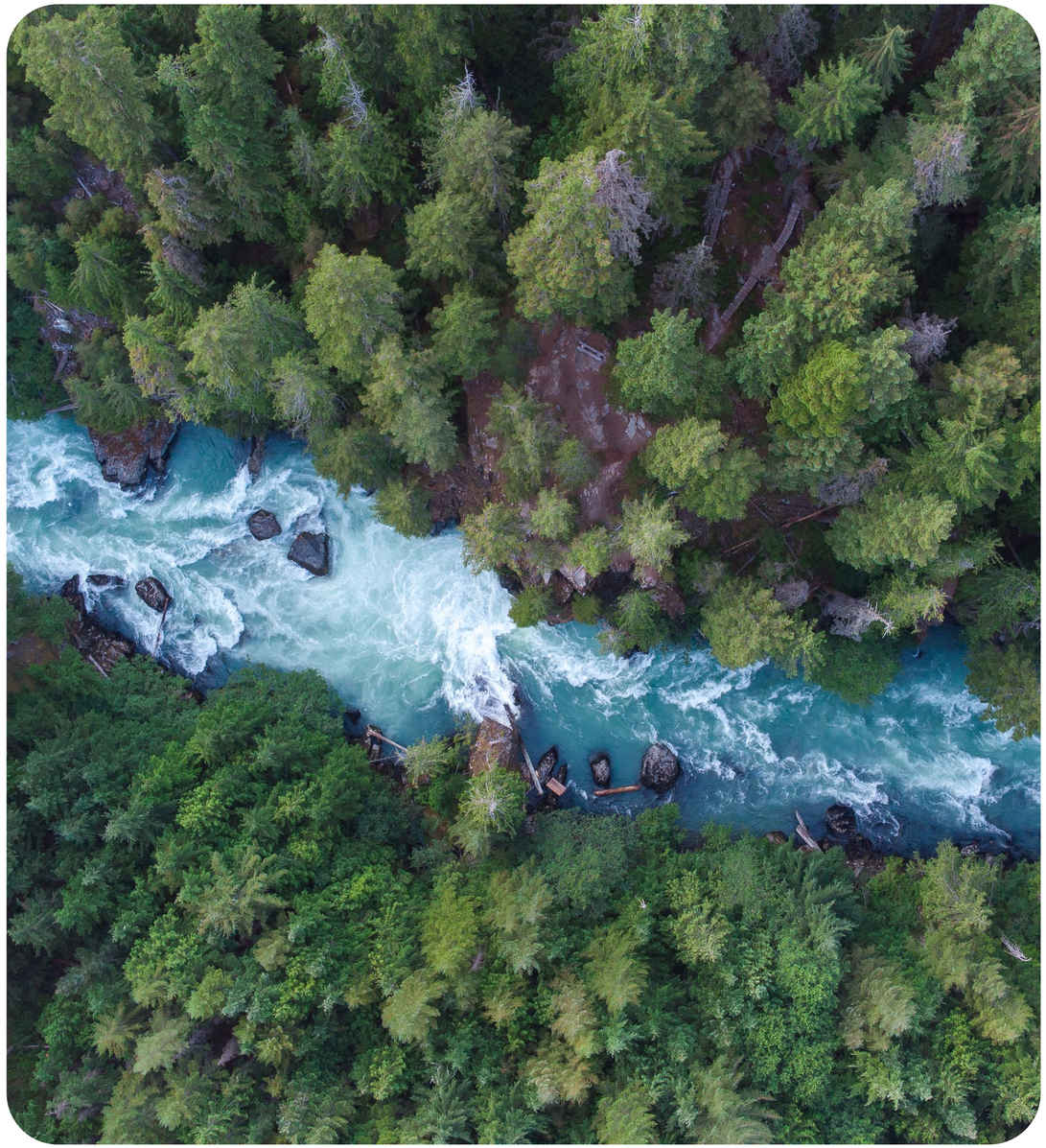
« Les pratiques d'aménagement forestier responsable ont toujours été au cœur de notre vision à long terme chez Stella-Jones. L'adoption du cadre de la TNFD a été une belle occasion de tirer parti de ces assises et d'offrir à nos parties prenantes une meilleure visibilité sur le travail que nos équipes de la foresterie, de l'approvisionnement et de l'environnement accomplissent au quotidien. Elle nous procure une structure utile pour continuer à perfectionner nos divulgations et faire part de nos progrès. »

Rhiannah Carver,
Directrice principale, gestion de projets et développement durable

Concessions forestières gérées

Stella-Jones n'est pas un gestionnaire foncier ou un titulaire de concession majeur. La majeure partie de l'approvisionnement en fibre de la Société provient toujours de sources tierces. Toutefois, Stella-Jones compte sur une équipe forestière dévouée pour gérer ses concessions forestières en Colombie-Britannique (Canada). La Société adopte une approche d'intendance à long terme, en collaborant étroitement avec un large éventail d'intervenants et de groupes d'intérêt du milieu forestier. Stella-Jones s'engage à intégrer les perspectives autochtones dans la gestion des forêts et à accorder la priorité à la diversité forestière, notamment par des stratégies qui renforcent la résilience face aux feux de forêt et protègent contre les espèces envahissantes. Voici les principales mesures en place pour appuyer son approche :

- Plans de gestion forestière : Régis par la loi sur les pratiques forestières et de parcours de la Colombie-Britannique (*Forest and Range Practices Act*), les plans quinquennaux d'intendance forestière (FSP), qui sont des plans cartographiques à l'échelle du paysage couvrant les zones où Stella-Jones gère activement la forêt — incluant la récolte, la construction de chemins et le reboisement — sont tenus à jour par l'équipe des opérations forestières de l'entreprise. Ces plans font l'objet d'un examen public, de consultations officielles auprès des Premières Nations et tiennent compte de 11 valeurs de ressources prescrites : les sols, le bois d'œuvre, la faune, la qualité de l'eau, l'habitat du poisson, la biodiversité, la qualité visuelle, le patrimoine culturel, les caractéristiques des ressources, les activités récréatives et le fourrage.
- Connectivité forestière et neutralité du réseau routier : Dans la mesure du possible, l'équipe des opérations forestières vise aucune augmentation nette du réseau routier sur l'ensemble des concessions gérées, en remettant en état et en désactivant systématiquement les anciens chemins forestiers à mesure que de nouveaux tracés opérationnels sont aménagés, afin de préserver des corridors d'habitats contigus.
- Programme de gestion des espèces envahissantes : Afin d'atténuer les impacts dévastateurs de la rouille vésiculeuse du pin blanc, Stella-Jones évite, dans la mesure du possible, de couper les pins blancs sains et procède à la plantation de semis résistants à la maladie. La machinerie lourde est nettoyée manuellement dans la mesure du possible avant de quitter le site de récolte afin de prévenir la propagation de semences envahissantes et d'agents pathogènes présents dans le sol. De plus, l'ensemble du personnel forestier de Stella-Jones suit une formation annuelle sur l'identification des espèces envahissantes dans leurs zones d'intervention. L'équipe utilise une application mobile pour signaler l'emplacement des espèces envahissantes repérées.
- Application de surveillance des feux de forêt : En collaboration avec un partenaire externe, l'équipe des opérations forestières de l'entreprise a développé une application de surveillance des feux de forêt en temps réel. En intégrant la cartographie thermique et les données de périmètre des incendies d'ArcGIS, cet outil appuie l'approche de gestion des concessions forestières axée sur le risque de Stella-Jones et renforce la coordination des interventions avec le service de lutte contre les incendies de forêt de la Colombie-Britannique (*British Columbia Wildfire Service*).



Chaîne d'approvisionnement en amont

Stella-Jones s'associe à des fournisseurs de fibre de confiance qui partagent son engagement envers une conformité rigoureuse aux réglementations de gestion forestière aux États-Unis et au Canada. La stratégie de la Société est axée sur le renforcement de la collaboration avec les fournisseurs exerçant leurs activités dans des zones à risque accru pour la nature, là où le potentiel d'impact environnemental positif est également le plus grand. Grâce à de solides partenariats au sein de la chaîne d'approvisionnement et à une participation active aux associations de l'industrie, Stella-Jones s'emploie à bâtir des forêts résilientes et durables pour l'avenir.

- Approvisionnement durable en fibre : La majorité du bois d'œuvre de Stella-Jones est récoltée à travers le Canada et les États-Unis en conformité avec des réglementations forestières fédérales, provinciales et étatiques rigoureuses. Pour les gammes de bois résidentiel, 87 % de l'approvisionnement provenait de forêts certifiées par des tiers (FSC®, SFI®, PEFC®, CSA) en 2025.
- Traçabilité des parcelles de bois : La division d'approvisionnement en pin jaune du Sud (*Southern Yellow Pine* ou « SYP ») de Stella-Jones a mis en place un projet pilote de traçabilité, associant directement la fibre brute livrée à des peuplements forestiers précis. Les données des bordereaux de pesée sont liées aux coordonnées géographiques (latitude et longitude) du peuplement sous contrat de récolte, attestant ainsi la vérification de l'origine. Ces données viendront appuyer les futures évaluations des risques afin de suivre la santé des forêts au fil du temps, tout en soutenant la comptabilisation des émissions du champ d'application 3 pour le secteur des forêts, des terres et de l'agriculture (FLAG). Les prochaines étapes consisteront à intégrer les modifications requises au logiciel d'approvisionnement en fibre de la Société afin d'activer les fonctions de production de rapports et de permettre l'expansion future du projet.
- Programme de don de semis aux petits propriétaires fonciers : L'équipe d'approvisionnement en fibre de Stella-Jones fait progresser un programme de don de semis destiné aux petits propriétaires de boisés privés, un groupe de fournisseurs particulièrement vulnérable à la réaffectation des terres après la récolte. Un reboisement rapide s'avère essentiel pour maintenir des forêts productives résilientes et assurer un approvisionnement stable en fibre de bois. Le programme visera à fournir trois semis pour chaque poteau de services publics acheté auprès de ces fournisseurs. Les mécanismes de distribution sont en cours de finalisation, et les indicateurs de progrès seront divulgués dans les prochains rapports de développement durable de la Société.
- Gouvernance de la chaîne d'approvisionnement en zinc : La chaîne d'approvisionnement en zinc de Stella-Jones s'étend de l'extraction minière à la fabrication des lingots, pour aboutir aux galvanisateurs tiers, liés directement à la Société par des contrats à long terme dotés de mécanismes annuels d'ajustement des prix. Le zinc étant une matière première largement commercialisée, Stella-Jones est en mesure d'évaluer et de mobiliser facilement d'autres fournisseurs de zinc au sein de la chaîne d'approvisionnement en cas de non-conformité environnementale.

Gestion des risques et des impacts

En 2024, Stella-Jones a réalisé sa première évaluation complète des risques liés à la nature en appliquant le cadre LEAP du TNFD. Grâce à la plateforme de climat et nature Frontierra, l'évaluation a mobilisé des Systèmes d'information géographique (SIG) pour cartographier les activités et la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise afin de comparer les emplacements à divers ensembles de données environnementales de référence mondiale.

Processus LEAP du TNFD

1. Localiser
Interface avec la nature (509 sites)

2. Évaluer
Dépendances et incidences

3. Apprécier
Risques et occasions

4. Préparer
Intervenir et rendre compte

1. Localiser l'interface avec la nature

L'analyse intersectionnelle a couvert 509 emplacements à travers la chaîne de valeur Stella-Jones :

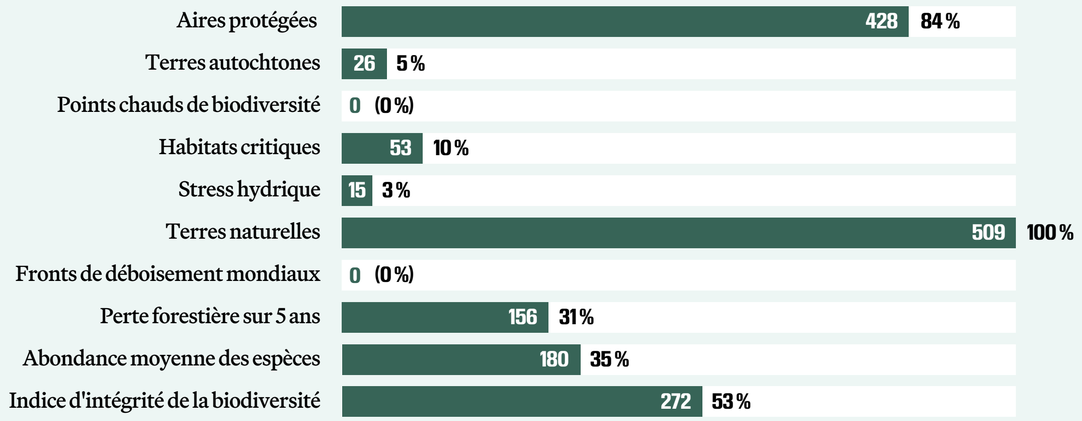
- 65 usines de traitement, sites d'écorçage et ateliers de pylônes en acier;
- 20 concessions d'aménagement forestier;
- 348 sites d'approvisionnement en fibre; et
- 76 scieries tierces partenaires.

La chaîne d'approvisionnement en acier et en zinc n'a pas été incluse dans cette évaluation initiale et sera prise en considération à une date ultérieure.

Les emplacements ont été passés au crible de dix indicateurs écologiques : les aires protégées (Protected Areas), les terres autochtones (Indigenous Areas), les points chauds de biodiversité (Biodiversity Hotspots), les habitats critiques (Critical Habitat), le stress hydrique (Water Stress), les terres naturelles (Natural Lands), les fronts de déboisement mondiaux (Deforestation Fronts), la perte forestière sur 5 ans (5-Yr Forest Loss), l'abondance moyenne des espèces (MSA) et l'indice d'intégrité de la biodiversité (BII).

Vous pouvez en apprendre davantage sur les ensembles de données utilisés dans le glossaire à la fin de ce Rapport.

Indicateur d'interface avec la nature



Constats clés

Aucun site n'est situé dans des fronts de déboisement mondiaux (lesquels se concentrent principalement en Amérique du Sud, Afrique, Océanie et Asie du Sud-Est). Le chevauchement de 31 % avec la perte forestière sur cinq ans reflète les cycles normaux de récolte et les peuplements en phase initiale de régénération. Le niveau élevé d'abondance moyenne des espèces et d'intégrité de la biodiversité observé sur le territoire d'aménagement forestier de Stella-Jones témoigne de l'efficacité des activités de reboisement et de régénération.

2. Évaluer et apprécier — Cote d'exposition aux enjeux naturels (ENRI)

Les résultats de l'analyse ont ensuite été combinés en une cote ENRI (*Exposure to Nature-Related Issues*) afin de permettre la catégorisation et la priorisation des emplacements.

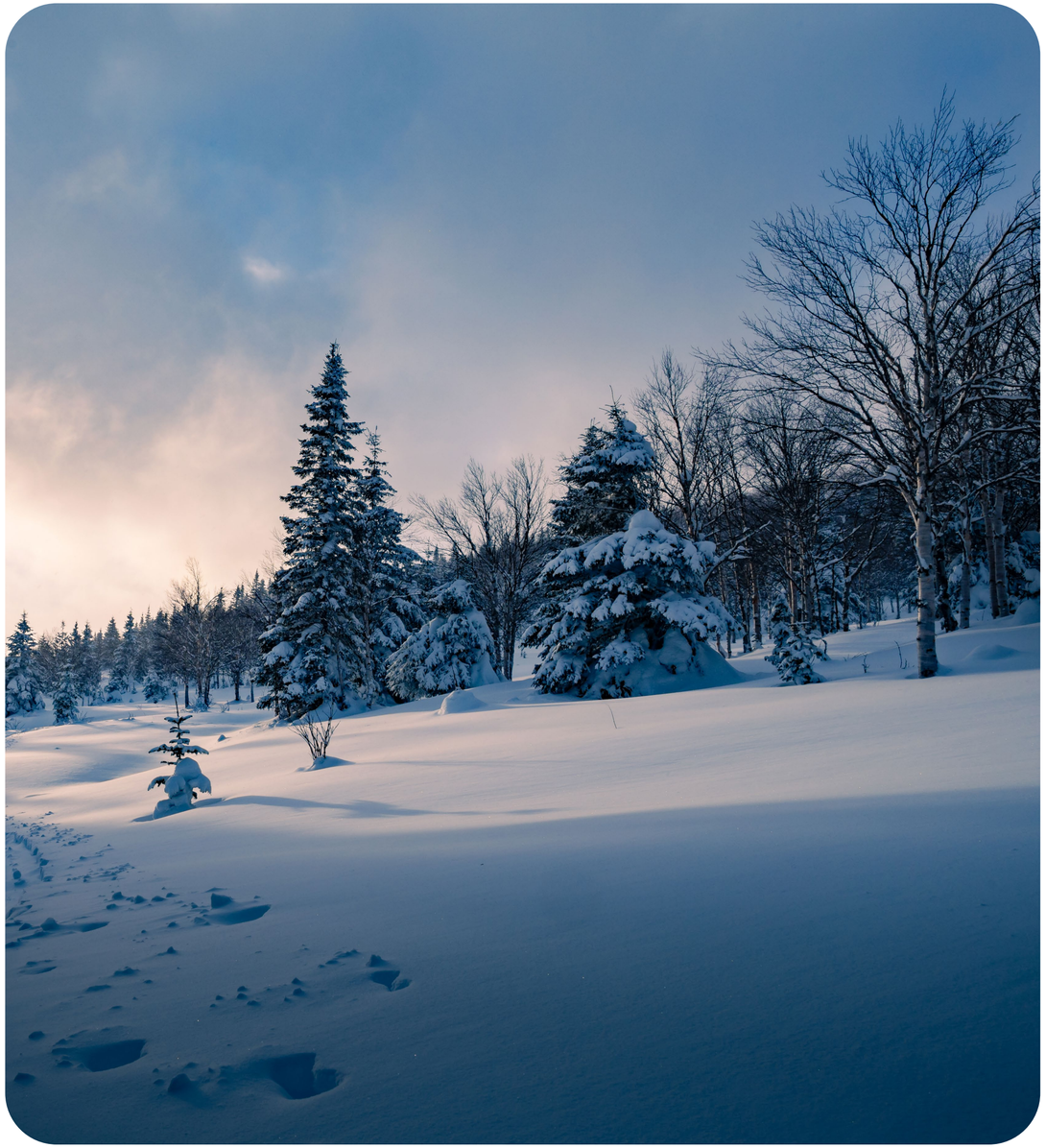
La cote ENRI peut être utilisée pour :

- Indiquer la vulnérabilité et la sensibilité de chaque site
- Permettre la catégorisation, le classement et la priorisation des emplacements pour des mesures ultérieures.

Aucun emplacement dans les opérations directes ou la chaîne n'a été classé comme Critique. 4 % et 9 % des sites ont été classés respectivement *Très élevé* et *Élevé*.

Une cote « *Élevée* » ou « *Très élevée* » indique un recoupement avec des facteurs de risque identifiés et reflète le contexte écologique de référence de la région, mais n'indique aucunement que les activités de production ou de récolte causent, contribuent à ou aggravent ce risque.

Cote ENRI	Description de l'exposition	Sites de production	Tenures forestières	Chaîne d'approvisionnement en fibre
Critique	Nombre critique d'enjeux naturels relevés sur le site. Revue immédiate recommandée.	0	0	0
Très élevé	Nombre très élevé d'enjeux identifiés. La revue doit être priorisée.	0	0	20
Élevé	Nombre élevé d'enjeux identifiés. Une revue est probablement recommandée.	1	5	39
Moyen	Nombre moyen d'enjeux identifiés. Une revue pourrait être recommandée.	44	15	344
Faible	Nombre faible d'enjeux identifiés. Une revue est peu probable d'être recommandée.	20	0	20



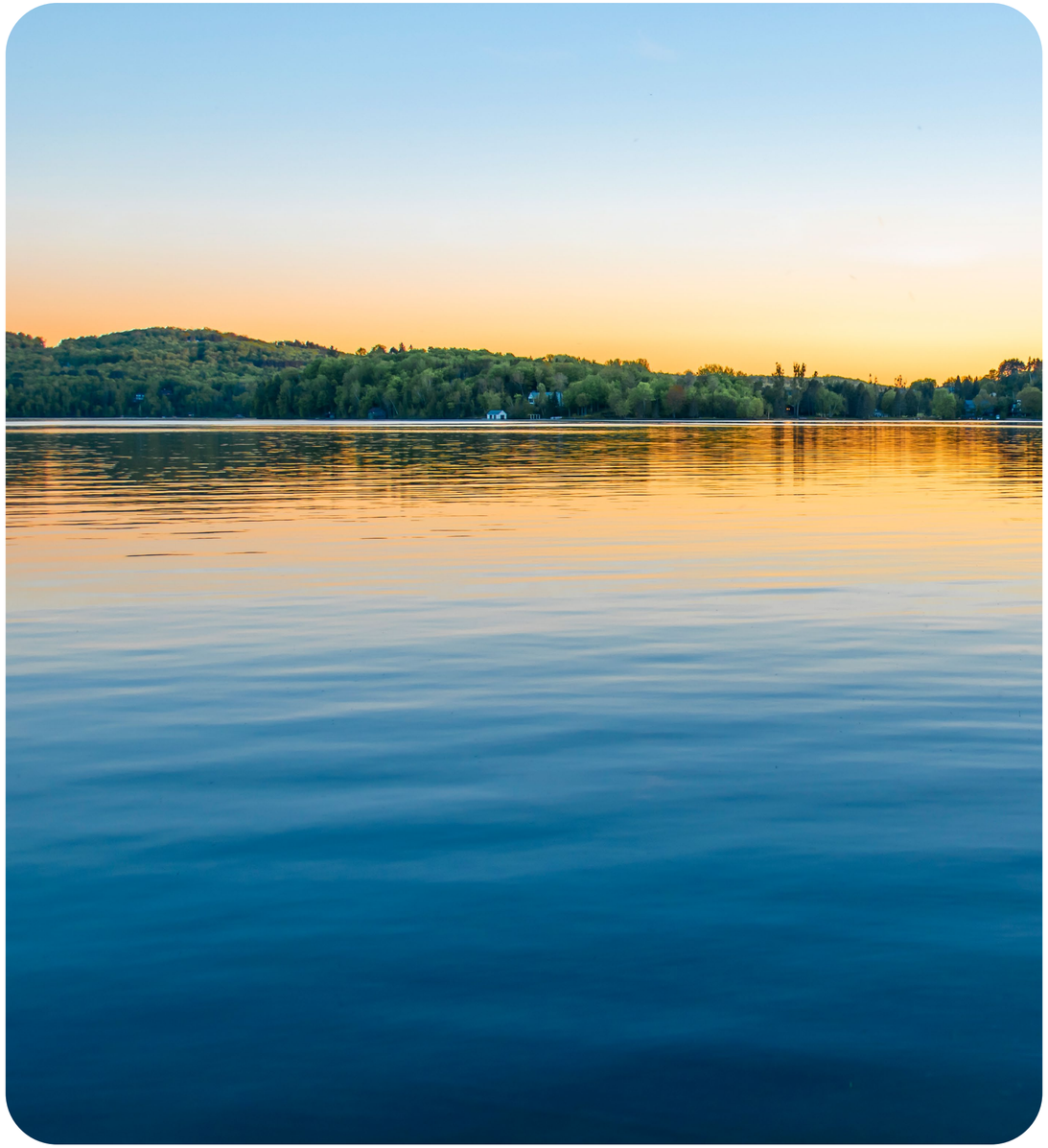
Sites prioritaires

Les principaux emplacements de la chaîne de valeur de Stella-Jones sont présentés ci-dessous. Ceux-ci comprennent les éléments suivants :

- Une installation de production en Caroline du Sud a reçu une cote élevée en raison de son intersection avec des terres naturelles et de la perte forestière environnante sur cinq ans. Cet emplacement est situé à proximité de la rivière Savannah, qui constitue un habitat essentiel pour l'esturgeon noir.
- Les cinq zones de concession évaluées comme prioritaires l'ont été en raison de leur intersection avec des aires protégées, des terres autochtones, des terres naturelles et un risque hydrique élevé. Toutefois, sur une note positive, l'abondance moyenne élevée des espèces et la grande intégrité de la biodiversité reflètent la santé globale de la tenure d'aménagement forestier.
- Enfin, les 20 zones cotées Très élevée dans la chaîne d'approvisionnement en fibre ont été regroupées dans deux États, soit la Virginie et le Texas, aux fins du présent Rapport.

Maillon de la chaîne de valeur	Emplacement	Superficie (ha)	Risques liés à la nature							Santé de l'écosystème	
			Aires protégées	Terres autochtones	Habitat critique	Risque eau	Terres naturelles	Déboisement	Perte forestière sur 5 ans	Abondance espèces (MSA)	Intégrité biodiversité (BII)
Installation de production	Caroline du Sud	63	AUCUN	AUCUN	MOYEN	MOYEN	ÉLEVÉ	AUCUN	ÉLEVÉ	MOYEN	MOYEN
Tenures forestières	Colombie-Britannique	44 493	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	FAIBLE	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	AUCUN	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ
Approvisionnement en fibre	Virginie	1 089 986	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	AUCUN	ÉLEVÉ	FAIBLE	MOYEN
	Texas	3 649 511	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	AUCUN	ÉLEVÉ	FAIBLE	MOYEN

Les indicateurs présentés dans le tableau ci-dessus se répartissent en deux catégories, soit les Risques liés à la nature et la Santé de l'écosystème. Un indicateur ÉLEVÉ a une signification différente dans chacune de ces catégories. Pour les Risques liés à la nature, un indicateur ÉLEVÉ signifie que le site chevauche une caractéristique naturelle sensible, comme un habitat critique. Cela indique une exposition potentielle plus importante au risque. Cela ne signifie pas que les activités de la Société sont à l'origine de ce risque. Pour la Santé de l'écosystème, un indicateur ÉLEVÉ signifie que l'écosystème est en bon état, ce qui constitue un résultat positif.



Analyse des installations situées en zone de stress hydrique

Quatre installations en exploitation sont situées en zone de stress hydrique, représentant environ 8 % de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles de la Société au 31 décembre 2025. Deux usines (Carseland en Alberta et Eloy en Arizona) recourent à un procédé de traitement à l'eau. Silver Springs au Nevada utilise un traitement à base d'huile avec refroidissement en boucle fermée, et Sarepta en Louisiane est un parc d'écorçage de poteaux qui ne nécessite aucune eau de procédé ; la consommation d'eau se limite à l'abattement de la poussière sur le site, au nettoyage et aux besoins en eau potable. Par conséquent, les activités de Stella-Jones à Silver Springs et à Sarepta ne sont pas considérées comme d'importantes consommatrices d'eau.

Emplacement	Type d'installation	Risque d'eau	Bassin versant	Approche de gestion publique	Type d'agent de préservation
Eloy, Arizona	Traitement	Extrêmement élevé	Pinal AMA	Zone de gestion active de Tucson (Tucson AMA)	À l'eau
Carseland, Alberta	Traitement	Élevé	Bassin de la rivière Bow	Classé au stade 1 de sécheresse par le gouvernement de l'Alberta (surveillance continue)	À l'eau
Silver Springs, Nevada	Traitement	Élevé	Bassin d'eaux souterraines de Churchill Valley	Pénurie d'eau de niveau 1 ; site adjacent au réservoir Lahontan au niveau en décroissance	À l'huile
Sarepta, Louisiane	Écorçage	Élevé	Bassin de la rivière Rouge	Sécheresse sévère enregistrée ; collaboration aux programmes de restauration des bassins versants du LDEQ (Louisiana Department of Environmental Quality)	Aucun traitement

Outils de mesure et objectifs

Alors que les normes de l'industrie relatives à la communication de données sur la nature continuent d'évoluer, Stella-Jones suit activement l'évolution des directives du TNFD. Les indicateurs d'« état de la nature » ci-dessous établissent la référence périodique issue de l'évaluation LEAP de la Société et seront mis à jour dès que de nouvelles données sur l'écosystème seront disponibles. Stella-Jones a aussi défini des points de données mesurables et propres à l'industrie qui sont pertinents pour ses activités. Ces mesures orienteront l'élaboration d'objectifs, d'engagements et de cibles à long terme liés à la nature. Les deux ensembles d'indicateurs sont présentés ci-dessous.

État de la nature — Niveau d'intégrité de l'écosystème

Stella-Jones a utilisé la cote moyenne d'intégrité de la biodiversité et l'abondance moyenne des espèces à titre d'indicateurs indirects pour cette mesure. Ceux-ci ont été ventilés par secteur d'activité et par biome.

Activité opérationnelle	Biome	Abondance espèces (MSA)	Intégrité biodiv. (BII)
Installations de production	Forêts boréales / Taïga	FAIBLE	ÉLEVÉE
	Déserts et broussailles xériques	FAIBLE	MOYENNE
	Forêts tempérées de feuillus et mixtes	FAIBLE	MOYENNE
	Forêts tempérées de conifères	FAIBLE	MOYENNE
	Prairies, savanes et broussailles tempérées	FAIBLE	MOYENNE
Tenures forestières gérées	Forêts tempérées de conifères	ÉLEVÉE	ÉLEVÉE
Approvisionnement en fibre	Forêts boréales / Taïga	MOYENNE	ÉLEVÉE
	Forêts tempérées de feuillus et mixtes	MOYENNE	MOYENNE
	Forêts tempérées de conifères	MOYENNE	MOYENNE
	Prairies, savanes et broussailles tempérées	FAIBLE	MOYENNE

Mesures opérationnelles de Stella-Jones liées à la nature

Volet	Indicateur	Unité de mesure	2025
Eau	Consommation d'eau aux installations situées en zone de stress hydrique	Millions de gallons	4,65
	Volume des déversements à signaler réglementairement(1)	Gallons	13 383
	Nombre de déversements à signaler réglementairement(1)	Nombre total (#)	9
Gestion forestière	Superficie de concessions forestières sous gestion	Milliers d'hectares (k ha)	107
	Pourcentage de concessions gérées avec statut désigné de non-récolte(2)	Pourcentage (%)	28 %
	Pourcentage du territoire exploitable au sein des concessions gérées	Pourcentage (%)	25 %
	Semis plantés	Nombre total (en milliers)	320
	Semis / graines indigènes plantés	Pourcentage (%)	100 %
	Superficie récoltée reboisée dans un délai de deux ans	Pourcentage (%)	100 %
Approvisionnement fibre	Volume total de fibre brute approvisionnée	Millions de pieds cubes (pi^3)	37,3
	Pourcentage de fibre brute traçable jusqu'à la parcelle forestière	Pourcentage (%)	0 %(3)
	Pourcentage de bois d'œuvre résidentiel certifié acheté	Pourcentage (%)	87 %

(1) Rejet involontaire de substance dangereuse égal ou supérieur à la quantité légalement déclarable, ou ayant causé/pouvant causer un impact environnemental négatif (exclut les dépassements de limites de permis de rejet).

(2) Terres forestières formellement réservées de toute récolte commerciale pour l'habitat du caribou, les forêts anciennes, les zones riveraines tampons, la biodiversité, le patrimoine culturel ou la qualité visuelle.

(3) La collecte est actuellement manuelle; la publication démarrera dès que le système d'approvisionnement sera configuré pour automatiser et uniformiser les rapports.



Perspectives futures

Ce Rapport inaugural sur la nature marque une étape déterminante dans la démarche de durabilité de Stella-Jones. Des écosystèmes sains et résilients sont indispensables aux activités de la Société. Pour l'avenir, Stella-Jones entend élargir la traçabilité géographique à un plus grand nombre d'essences de bois et de régions, étendre ses évaluations LEAP à la chaîne d'approvisionnement de l'acier et établir des objectifs quantifiables et pertinents pour orienter ses progrès. Fidèle à ses engagements de transparence, Stella-Jones entend mesurer et communiquer ses avancées relatives à la nature avec la même rigueur que pour ses autres déclarations de développement durable.

Stella-Jones a hâte de partager ces progrès avec ses parties prenantes.

Mises en garde et énoncés prospectifs

Terminologie et définitions

Dans le présent document, appelé le présent « Rapport », les termes « nous », « notre », « nos », la « Société » et « Stella-Jones » font référence à Stella-Jones Inc. et, le cas échéant, à ses filiales. Dans la mesure où des pronoms à la première personne apparaissent dans le présent Rapport, ils font référence à Stella-Jones Inc. et à ses filiales.

Actualité de l'information

Les renseignements contenus dans le présent Rapport sont à jour au 9 novembre 2026, sauf indication contraire.

Énoncés prospectifs

Le présent Rapport contient des informations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (« énoncés prospectifs »). Les termes « pouvoir », « devoir », « hypothèses », « planifier », « stratégie », « croire », « anticiper », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « objectif », l'utilisation du futur et du conditionnel, ainsi que des mots et expressions de nature similaire, ont pour but d'identifier des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, des déclarations concernant nos plans, attentes et intentions actuels et futurs, nos résultats, nos niveaux d'activité, notre performance, nos objectifs ou nos réalisations ou tout autre événement ou développement futur, y compris les déclarations relatives aux engagements de la Société à atteindre zéro déforestation et aucune conversion des terres au sein de ses concessions d'aménagement forestier en Colombie-Britannique, à régénérer 100 % des zones récoltées dans ses concessions d'aménagement forestier en Colombie-Britannique dans un délai de deux ans, et à étendre progressivement la traçabilité à l'ensemble de ses bassins d'approvisionnement en bois nord-américains afin de retracer l'approvisionnement en fibres brutes jusqu'au peuplement de récolte ; l'objectif de la Société d'intégrer les considérations liées à la nature dans sa gestion des risques d'entreprise et dans sa prise de décisions stratégiques à long terme ; l'intention de la Société de faire progresser la traçabilité géographique pour un plus grand nombre d'espèces de bois et de régions, d'étendre ses évaluations LEAP pour englober la chaîne d'approvisionnement de l'acier et du zinc, d'établir des objectifs, des engagements et des cibles mesurables et significatifs liés à la nature, et de mesurer et communiquer ses progrès liés à la nature ; les dépendances, impacts, risques et occasions liés à la nature recensés dans le présent Rapport ; l'engagement de la Société à intégrer les perspectives autochtones dans l'aménagement forestier et à prioriser la diversité forestière, y compris les mesures à l'appui de celui-ci ; l'objectif de la Société de protéger l'environnement au moyen de programmes de gestion visant la prévention des déversements, la gestion des eaux pluviales et souterraines et la réhabilitation des terrains, y compris les principaux programmes à l'appui de celui-ci ; l'engagement de la Société à se conformer rigoureusement à la réglementation en matière d'aménagement forestier au Canada et aux États-Unis et à bâtir des forêts résilientes et durables pour l'avenir, y compris les programmes à l'appui de celui-ci ; ainsi que le début de la divulgation sur la traçabilité des fibres, et ils sont fournis dans le but d'aider le lecteur à comprendre la stratégie de la Société relative à la nature ainsi que les attentes et plans actuels de la direction (et peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins). Ces énoncés reposent sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses et sont formulés par la Société à la lumière de l'expérience de la direction et de sa perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des évolutions futures prévues, ainsi que d'autres facteurs jugés appropriés et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses s'avéreront exactes. De par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, car ils se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire à l'avenir. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter : les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les conditions météorologiques défavorables, y compris les feux de forêt, les ravageurs et les maladies menaçant l'approvisionnement en bois ; les retards ou l'incapacité à obtenir, renouveler ou maintenir les permis environnementaux et d'exploitation requis ; les modifications des lois et règlements ; la conformité environnementale et les coûts connexes ; les interruptions d'exploitation, y compris les incidents de contamination potentiels et les passifs liés aux mesures correctives historiques ; le niveau de coopération obtenu de la part des fournisseurs, des communautés dans lesquelles la Société exerce ses activités et d'autres parties prenantes ; le stress hydrique ou la pénurie d'eau sur les sites d'exploitation ; le développement, l'efficacité et le coût des solutions visant à améliorer la régénération forestière et la traçabilité ; la disponibilité et la capacité d'accès à la technologie nécessaire pour respecter les engagements de la Société à des coûts raisonnables et durables ; l'évolution des cadres de déclaration, des méthodologies et des données de tiers liés à la nature ; le caractère suffisant des ressources internes et externes et la disponibilité des données ; les autres facteurs et hypothèses mentionnés dans les présentes ; ainsi que les risques et incertitudes liés aux activités de la Société décrits plus en détail dans la section intitulée « Risques et incertitudes » du Rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Bon nombre de ces risques échappent au contrôle ou à la prévision de la Société. En raison de ces risques, incertitudes et hypothèses, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. De plus, les énoncés prospectifs ne valent qu'à la date à laquelle ils sont formulés. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la direction de la Société ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements postérieurs à la date des présentes.

Méthodologie LEAP de la TNFD

Le présent Rapport s'appuie sur une méthodologie menée conformément au cadre LEAP de la TNFD. L'évaluation LEAP entreprise par la Société est une démarche volontaire visant à identifier et évaluer les risques et opportunités liés à la nature, que nous avons complétée par des directives techniques accessibles au public émanant d'institutions internationales reconnues. Tous les résultats de l'évaluation LEAP sont des estimations modélisées dérivées de données de tiers accessibles au public ayant fait l'objet d'un examen interne et n'ont pas fait l'objet d'un audit indépendant. Les résultats décrits dans l'évaluation LEAP reflètent en outre l'état des données et de la méthodologie disponibles en décembre 2024. Bien que des efforts soient déployés pour veiller à ce que les résultats de l'évaluation LEAP soient exacts et véridiques, les résultats issus des données de tiers, ainsi que les modifications apportées au cadre LEAP, aux directives techniques et à d'autres méthodologies, hypothèses et interprétations prévues ou acceptées des données de tiers après la date du présent Rapport, peuvent justifier la révision de cette méthodologie et produire des résultats qui diffèrent, parfois sensiblement, des résultats actuels présentés dans ce Rapport, et les lecteurs sont mis en garde contre l'attribution d'une certitude excessive à ces résultats et données.

Note sur l'importance relative

L'importance relative, telle qu'utilisée dans le présent Rapport, diffère de la définition employée dans le contexte des dépôts auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. Les questions jugées importantes aux fins du présent rapport peuvent ne pas être considérées comme importantes aux fins de l'information à fournir en vertu des lois sur les valeurs mobilières.

Glossaire

Jeu de données	Description méthodologique
Biome	Zones écologiques à échelle mondiale, délimitées par les types de végétation qu'elles abritent en réaction aux régimes de précipitations et de températures moyennes (ex. : toundra, récifs coralliens, savanes).
Points chauds de biodiversité	Zones clés abritant une biodiversité exceptionnelle sous forte menace, nécessitant une protection prioritaire. Utilisées pour repérer les zones de grande importance pour la biodiversité.
Habitats critiques	Zones identifiées comme des habitats vitaux pour la survie et le rétablissement d'espèces en voie de disparition ou endémiques.
Aires protégées	Territoires bénéficiant d'un statut officiel de conservation légale, corrélés à des niveaux élevés d'intégrité écologique et à des exigences réglementaires accrues. La présence d'aires protégées près des sites d'exploitation peut indiquer un potentiel accru d'interaction entre les activités de l'entreprise et des écosystèmes intacts.
Terres autochtones	L'identification de terres autochtones au sein d'une zone d'approvisionnement indique une forte corrélation avec une biodiversité intacte. 80 % de la biodiversité mondiale se trouve sur les terres des peuples autochtones. Les peuples autochtones jouent souvent un rôle essentiel dans la sauvegarde de la nature et dépendent fortement de celle-ci pour leurs moyens de subsistance.
Terres naturelles	Présence de typologies de végétation naturelle au-delà de la distinction binaire forêt/non-forêt. Cet ensemble de données a été élaboré conformément à l'approche du SBTN et constitue une ressource précieuse pour toutes les évaluations relatives à la nature et à la biodiversité, y compris celles réalisées selon le cadre de la TNFD.
Fronts de déboisement	Régions mondiales présentant des rythmes rapides ou émergents de déforestation. Utilisées pour repérer les zones de déclin rapide de l'intégrité écologique.
Perte forestière sur 5 ans	Analyse de la perte de couvert arborescent sur cinq ans d'après les données de l'Université du Maryland. Il s'agit des données de perte forestière les plus granulaires disponibles en source ouverte à l'échelle mondiale. Lorsque des données sur les plantations étaient disponibles (États-Unis seulement), la récolte en plantation a été exclue de l'analyse. À noter que la récolte légale de forêt naturelle sera détectée comme une perte forestière.

Jeu de données	Description méthodologique
Abondance moyenne des espèces	Indicateur de l'abondance moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Des valeurs plus élevées indiquent une plus grande probabilité d'écosystèmes intacts et riches en espèces. Utilisé pour repérer les écosystèmes à haute intégrité. Données les plus récentes datant de 2015.
Indice d'intégrité de la biodiversité	Indicateur local de l'intégrité de la biodiversité. Des valeurs plus élevées indiquent une probabilité plus forte d'écosystèmes variés et vierges, exempts d'influence humaine. Utilisé pour repérer les écosystèmes à haute intégrité. Données les plus récentes datant de 2020.
Stress hydrique	Indique le niveau de stress hydrique d'une région en fonction de l'utilisation et de la disponibilité de l'eau. Données produites à l'échelle mondiale par une ONG reconnue.
SSP1-2.6	Le cheminement socioéconomique partagé (SSP1-2.6) correspond au scénario de développement durable prévoyant un avenir climatique d'environ 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici 2100. Ce scénario est issu du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
SSP2-4.5	Le cheminement socioéconomique partagé (SSP2-4.5) correspond au scénario de la « voie médiane », dans lequel le monde poursuit ses tendances actuelles de développement, entraînant un réchauffement d'environ 2,7 °C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100. Ce scénario est issu du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
SSP5-8.5	Le cheminement socioéconomique partagé (SSP5-8.5) correspond au scénario de développement axé sur les combustibles fossiles, prévoyant un avenir climatique d'environ 4,4 °C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici 2100. Ce scénario est issu du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

STELLA JONES

sustainability@stella-jones.com
stella-jones.com

